

N° 108/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 septembre 2024,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 2 octobre 2024

Objet de la délibération :

Validation du plan de financement de l'ingénierie et des dépenses de fonctionnement interne de la cellule LEADER de la CCLL

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	60
- Absent(e)s :	37
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	11
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	14
- Votants	75

Résultat du vote	
- Pour :	75
- Contre :	0
- Abstention :	0

*Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)*

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le vingt-cinq septembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de la Mairie de Tarcey-Foucherans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Yves MOUGIN à Alain OUDET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Bernard HUOT-MARCHAND à Claude CURIE, Patrick SEBILE à Patricia LABERTERIE, Nathalie KOWAL-BONDY

Procuration à Sarah FAIVRE, Alain MONNIER à Fabienne ARNOUX, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Laurence BREUILLLOT à Jean-Claude STADELMANN, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Vanessa DORDOR à Sandrine CLADY

Suppléé(e)s Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Patricia PAQUIEZ par Emmanuel LECHEVIN

Excusé(e) Yves CUINET, Pascal GOSSE, Rémy PAUL, Michel DEBRAY, Jean-Marc CARGNINO, Danièle FIETIER, Romuald MAUGAIN, Martine LANDRY

Frederic BONNEFOI, Christine BREUILLLOT, Gérard COULET, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Serge MONNET, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Marie-Christine VERNEREY

Absent(e)s

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe FAIVRE-PIERRET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Considérant que la CCLL, par délibération du 7 juillet 2022, a fait le choix de candidater à la nouvelle programmation LEADER 2023-2027 ;

Considérant que la candidature déposée par la CCLL a été retenue lors de la réunion de l'Assemblée Régionale des 25 et 26 janvier 2023 ;

Considérant que la CCLL est structure porteuse du GAL Loue Lison pour la programmation 2023-2027 depuis la délibération du 20 juin 2023 ;

Vu la convention tripartite entre l'ASP, la Région Bourgogne Franche Comté et la CCLL fixant les modalités de mise en œuvre du programme LEADER signée le 22/08/2023,

Considérant qu'elle est tenue de mettre en œuvre la stratégie LEADER élaborée sur le territoire Loue Lison conformément à la Fiche Action 5 en Annexe à cette convention ;

Considérant que la CCLL met à disposition les moyens humains nécessaires au bon fonctionnement et à l'animation du programme et assume leurs frais salariaux, de déplacements, de missions et de formation, ainsi que toutes les charges à caractère général liées aux postes ;

Conformément à l'Annexe 4 à la convention, détaillant le plan de financement prévisionnel de l'opération, 322 652,50 € FEADER seront dédiés à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (SDL) du GAL ;

Conformément à la Fiche Action 5, le taux fixe de cofinancement FEADER correspond à 80% de la dépense publique nationale. La CCLL assume les 20% d'autofinancement complémentaires.

La présente demande concerne les dépenses liées à la mise en œuvre du programme 2023-2027 et qui sont réalisées entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2024, selon le détail suivant :

Dépenses pour l'Ingénierie 2023 :

Cout total par catégorie de dépenses	Montant HT présenté	Montant de la TVA présenté	Montant total présenté	Financeur	Montant
Dépenses prévisionnelles de rémunération	48 198,07€	0.00€	48 198,07€	CCLL	13 224,43€
Coûts indirects	2 777,31€	0.00€	2 777,31€	FEADER	52 897,74€
Frais de déplacement	527,69€	0.00€	527,69€		
Dépenses sur devis	748,21€	0.00€	748,21€		
Total général des dépenses prévisionnelles	66 122,17€	0.00€	66 122,17€		

Dépenses prévisionnelles pour l'Ingénierie 2024 :

Cout total par catégorie de dépenses	Montant HT présenté	Montant de la TVA présenté	Montant total présenté	Financier	Montant
Dépenses prévisionnelles de rémunération	63 982,58€	0.00€	63 982,58€	CCLL	15 570,69€
Coûts indirects	9 597,39€	0.00€	9 597,39€	FEADER	62 282,78€
Frais de déplacement	1 823,50€	0.00€	1 823,50€		
Dépenses sur devis	2 450,00€	0.00€	2 450,00€		
Total général des dépenses prévisionnelles	77 853,47€	0.00€	77 853,47€		

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement présenté ;
- Autorise le président à solliciter une subvention au titre de la Fiche Action 5 du programme LEADER Loue-Lison ;
- Donne le pouvoir au président pour signer tous les documents afférant au dépôt de la demande de subvention puis de la demande de versement.

Fait et délibéré en séance, le 25.09.2024

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



